

OA/NP

Lettre d'information aux locataires (n° 2)

Colombes, le 5 septembre 2022

**ELECTION DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2022**

DEPOT DES CANDIDATURES

LES CANDIDATURES DOIVENT PARVENIR AU SIEGE DE COLOMBES HABITAT PUBLIC
29 Avenue Henri Barbusse – 92700 COLOMBES
AU PLUS TARD LE :

MARDI 4 OCTOBRE 2022 à 17 H 45 DERNIER DELAI


UNE LISTE DOIT COMPRENDRE HUIT NOMS DE LOCATAIRES

Chaque liste doit comprendre un nombre de candidats qui est le double de celui des sièges à pourvoir ; les sièges revenant à chaque liste en fonction des résultats du scrutin sont attribués dans l'ordre des noms figurant sur la liste; les autres personnes figurant sur la liste succèdent, dans l'ordre où elles sont inscrites sur la liste, aux représentants qui cessent leurs fonctions avant l'expiration de la durée normale de leur mandat, les fonctions du nouveau représentant des locataires expirent à la date où auraient normalement cessé celles du membre qu'il a remplacé, dans les conditions prévues à l'article R. 421-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque liste devra justifier lors de son dépôt de l'existence de l'association, de son affiliation à une organisation nationale, ainsi que de la conformité de son objet social aux dispositions de l'article L. 421-9 du Code de la Construction et de l'Habitation.

A chaque liste devra être jointe une déclaration individuelle de candidature signée par chaque candidat(e) conformément aux dispositions de l'article R. 421-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque liste présentée par une association est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.


Officier AUDUBERT
Directeur Général